



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auxiliaires de puériculture

Question écrite n° 59074

## Texte de la question

Mme Conchita Lacuey appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les inquiétudes que ressent la profession d'auxiliaire de puériculture, à un moment où pourtant les demandes des familles et les besoins s'accroissent dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans dans notre pays. En effet, l'Association nationale des auxiliaires de puériculture diplômés d'État s'interroge sur la reconnaissance du métier d'auxiliaire puériculture et la place accordée actuellement à cette profession. De même, elle s'interroge fortement sur la délivrance du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture qui devrait dans l'avenir être délivré par le ministère de l'éducation nationale. La profession s'indigne également du déplacement des auxiliaires de puériculture vers les services d'adultes et de personnes âgées, alors que leur place est auprès de l'enfant aussi bien en milieu hospitalier, extra-hospitalier que dans le milieu de la petite enfance (structures d'accueil). Aussi, elle lui demande de bien vouloir préciser ce que le Gouvernement compte prendre comme mesure, afin que notre pays puisse dans les prochaines années compter plus d'auxiliaires de puériculture et que leur métier soit reconnu.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Conchita Lacuey](#)

**Circonscription :** Gironde (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59074

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** Famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 septembre 2009, page 8939

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)